HK/AM

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2021- 0163 /PRES/PM/ MINEFID/MESRSI portant nomination d'un d'administrateur au Conseil d'Administration de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF)

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre :

Vu le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi nº 013/2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation;

Vu loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

d'établissements publics ;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;

technique (EPSCT);

Vu le décret n° 2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation;

Vu le décret n°2018-1137/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 décembre 2018 portant création de l'Université Virtuelle;

Vu le décret n°2019-0836/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MDENP du 07 août 2019 portant érection de l'Université Virtuelle du Burkina Faso en Établissement Public de l'État à caractère Scientifique, culturel et Technique dénommée Université Virtuelle du Burkina Faso;

Vu le décret n° 2019-0932/PRES/PM/MINEFID/MESRSI/MDENP/MS du 04 octobre 2019 portant approbation des statuts de l'Université Virtuelle du Burkina Faso :

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 10 mars 2021;

MESRSI / SG Université Virtuelle du Burking Faso Arrivée, le: U / AVR ZUZ GOUS le N°: 096

DECRETE

ARTICLE 1:

Monsieur Abourahim RABO, étudiant en première année de licence génie logiciel à l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF), est nommé Administrateur représentant les apprenants au Conseil d'Administration de l'Université virtuelle du Burkina Faso pour la durée de son mandat de délégué.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 mars 2021



SSOUM MATC

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Lassané KABORE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation